

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL**  
**Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018**

Rapport n° CR 2018-030

**Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2019**  
**Dotation de fonctionnement spécifique contrôles techniques obligatoires et contrats**  
**d'entretien obligatoires (CTO CEO) pour 2019**  
**Dotation mission de lutte contre le décrochage scolaire 2018 - 2019****Amendement**

A l'article 4 de la délibération, la somme suivante « 72 244 006 € » est ainsi modifiée: « 86 465 658 € »

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

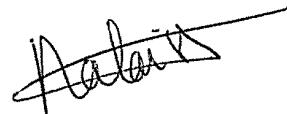
**EXPOSE DES MOTIFS :****REEVALUER LA DGFL EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DE L'INFLATION DEPUIS 2011**  
**ET DE L'EXPLOSION DÉMOGRAPHIQUE DANS LES LYCÉES DEPUIS 2015**

Le ratio DGFL/élèves a largement baissé entre la rentrée de 2015-2016 et celui de cette rentrée qui s'est avérée, cette année encore, extrêmement difficile. Les chiffres ne trompent personne : ainsi en septembre 2015, chaque élève se voyait attribuer 206 € alors que cette année, cette somme est tombée à 185€, soit une baisse de 21€ par lycéen francilien (-10%). C'est le triste mais logique résultat de la baisse globale continue de la DGFL décidée par l'actuel exécutif sans prise en compte de l'explosion démographique des lycéens.

Nous proposons donc de réajuster la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 8 732 103 €, total d'une attribution de ces 21€ manquants aux actuels 417 717 élèves franciliens.

Par ailleurs depuis 2011, l'inflation n'a pas été prise en compte dans le calcul de la DGFL, or elle a pris près de 7,1 points et elle affecte tous les secteurs de la vie quotidienne, y compris le secteur scolaire. Nous proposons de rattraper ce retard en abondant la DGFL de 5 489 549 €.

C'est donc un total de 14 221 652 € que le groupe Front de gauche souhaite ajouter à la DGFL 2018-2019 afin répondre au mieux à l'évolution de la démographie scolaire francilienne et d'aménagement scolaire, de construction et de rénovation des lycées.



Céline MALAISE

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL**  
**Jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018**

Rapport n° CR 2018-030

**Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2019**  
**Dotation de fonctionnement spécifique contrôles techniques obligatoires et contrats**  
**d'entretien obligatoires (CTO CEO) pour 2019**  
**Dotation mission de lutte contre le décrochage scolaire 2018 - 2019****AMENDEMENT**

Un nouvel article, ainsi rédigé, est inséré près l'article 13 :

*« Abroge le rapport CR 80-16 relatif à « Expérimentation d'un budget d'autonomie pour les lycées publics franciliens »*

*« Autorise le transfert de l'intégralité des autorisations d'engagement disponibles sur le chapitre 932-Enseignement, code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP-28 PR28-005 « Budget Autonomie des lycées », action « DGFL lycées publics » est transférée sur la ligne « dotation globale de fonctionnement des lycées » sur le chapitre 932-Enseignement, code fonctionnel 22 « Enseignement du second degré », programme HP-222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « DGFL lycées publics »*

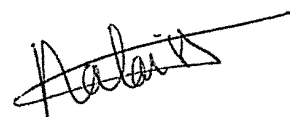
**EXPOSE DES MOTIFS :**

Considérant que l'expérimentation du budget d'autonomie des lycées crée une rupture d'égalité contraire aux principes républicains, le groupe Front de gauche souhaite supprimer ce dispositif au profit de la « Dotation de solidarité » qui est un des outils à même de lutter efficacement contre les inégalités scolaires et d'agir pour les résorber. Le budget d'autonomie est de 2M€ pour 24 lycées soit plus de deux fois plus en proportion que la dotation de solidarité de 5M€ pour 158 établissements. En soit, il s'agit d'une inégalité criante.

Le transfert du budget d'autonomie vers la dotation de solidarité permettra à l'ensemble de des 123 030 élèves des lycées en bénéficiant de percevoir plus de 16 € supplémentaires par lycéen. dès cette année, soit un supplément de plus de 16 000€ pour un lycée comme celui de Jean-Jaurès à Montreuil (635 élèves) ou près de 33 000 pour JJ Rousseau à Sarcelles. Il serait ainsi également possible d'élargir l'attribution de la dotation de solidarité à des lycées qui en sont exclus alors que leur situation, à partir d'indicateurs objectifs, devraient les doter davantage.

Les indicateurs pour doter les lycées ne peuvent être le volontariat, la disponibilité de certains ou même l'entregent qui, pourtant, président au choix des établissements bénéficiant du budget d'autonomie. En aucune manière, ce choix ne s'opère sur critères objectifs. Il est indispensable de se baser sur des critères sociaux et économiques objectifs, comme y répondent les critères de la dotation de solidarité, pour répartir l'argent public.

Céline MALAISE





Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français  
et République & Socialisme

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL**  
**Judi 20 et vendredi 21 septembre 2018**

**Rapport n° CR 2018-030**

**Dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires publics pour 2019**  
**Dotation de fonctionnement spécifique contrôles techniques obligatoires et contrats**  
**d'entretien obligatoires (CTO CEO) pour 2019**  
**Dotation mission de lutte contre le décrochage scolaire 2018 - 2019**

### **AMENDEMENT**

A l'article 4 de la délibération :

modifier la somme « 72 244 006 € » par la somme suivante « 72 831 590€ »

Un alinéa supplémentaire complète l'article 4 de la manière suivante :

*« s'engage à effectuer une évaluation complète et précise des besoins couverts par la dotation EPS de l'ensembles des lycées publics d'Île-de-France. Cette étude fera l'objet d'une présentation aux élu-e-s de la commission thématique Education et du conseil inter académique de l'Education nationale »*

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le groupe front de gauche s'étonne de la baisse considérable de l'enveloppe dédiée au développement de la pratique sportive des lycéen-ne-s depuis la DGFL de septembre 2015 alors que l'on dénombre près de 26 000 nouveaux élèves dans les lycées publics franciliens. Et ce, d'autant plus qu'elle accompagne une très grosse baisse de la participation régionale à la construction et à la rénovation des équipements sportifs en faveur des lycéen.ne.s.

Le « Plan Marshall » que Péresse promettait aux enseignants d'EPS pendant la campagne régionale n'était donc que communication. L'attribution des JO 2024 à Paris doit s'accompagner d'un engagement volontariste des collectivités pour développer la pratique sportive et notamment scolaire : c'est l'engagement pris. La baisse décidée par la droite régionale est un signe extrêmement négatif dans ce contexte : les engagements doivent être tenus.

Les retours du terrain font pourtant état de besoins colossaux, à tel point que certains lycées sont obligés de puiser dans leur dotation propre. Certains n'en ayant pas les moyens sont même dans l'obligation de renoncer à certaines pratiques sportives. Sans compter la question de l'éloignement lycées/équipements sportifs qui est telle pour certains lycées, qu'elle ne permet pas, sans prise en charge du coût des transports, d'accéder aux équipements qui leur sont attribués.

Compte tenu des situations intenable pour les établissements qui sont obligés de puiser dans leur enveloppe pédagogique (quand ils le peuvent) pour répondre aux besoins des élèves en termes de pratique sportive, le groupe Front de gauche demande donc que l'enveloppe EPS soit sanctuarisée à hauteur de celle entérinée au BP 2015 soit une hausse de 587 584 €, *a minima*.

Nous demandons par ailleurs qu'une évaluation complète et précise des besoins couverts par la dotation EPS de l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France soit engagée au plus vite. Cette évaluation est d'autant plus importante que le taux de 8€/élèves ne répond pas aux besoins des établissements et que parallèlement les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs par les collectivités locales vont augmenter compte tenu de la baisse des dotations aux collectivités publiques.

Céline MALAISE